

# AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE – 2017 FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE A

## LES CENTRES DEPARTEMENTAUX OU INTERDEPARTEMENTAUX DE GESTION ORGANISENT POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>1 - Article 5 du décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) : peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude (prévue au 2° de l'article 3) correspondant à la spécialité dans laquelle ils ont fait acte de candidature, après examen professionnel, <b>les fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.</b></p> <p>2 - Les candidats aux examens professionnels doivent également justifier qu'ils sont <b>en activité le jour de la clôture des inscriptions</b> (article 8 - alinéa 2 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié), soit pour cette session le 22 décembre 2016.</p> <p>3 - L'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale indique : « <b>Les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.</b> »</p> <p>L'application combinée de ces diverses dispositions autorise à participer à cet examen professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <u>fonctionnaires</u> en activité à la clôture des inscriptions – soit au 22 décembre 2016 (article 8 du décret n° 2013-593 modifié)</li> <li>- justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'au moins <u>9 années de services effectifs dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</u> (anciennes dénominations : assistant et assistant spécialisé d'enseignement artistique)</li> </ul> <p><b>Les services effectués en qualité de non titulaire ne peuvent être comptabilisés au titre de l'ancienneté requise pour l'accès à cet examen professionnel.</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Epreuve d'admissibilité : à partir du 20 mars 2017 (date nationale)</b></p> <p>Les plannings de déroulement seront établis par chaque centre de gestion organisateur en fonction des spécialités et le cas échéant des disciplines.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Période de retrait des dossiers d'inscription : du mardi 15 novembre 2016 au mercredi 14 décembre 2016</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription (cachet de la poste faisant foi) : Jeudi 22 décembre 2016</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Toutefois, les dossiers pourront être complétés jusqu'au 20 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi)</b></p>

**POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT CET EXAMEN PROFESSIONNEL EN FONCTION DES  
SPECIALITES ET DISCIPLINES, IL CONVIENT DE S'ADRESSER  
AUX CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS INDIQUES CI-DESSOUS**

<b>Spécialités</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Site Internet</b>
Musique	Violon	CDG 13	www.cdg13.com
	Alto	CDG 25	www.cdg25.org
	Violoncelle	CDG 06	www.cdg06.fr
	Contrebasse	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Flûte traversière	CDG 67	www.cdg67.fr
	Hautbois	CDG 59	www.cdg59.fr
	Clarinette	CDG 14	www.cdg14.fr
	Basson	CDG 33	www.cdg33.fr
	Saxophone	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Trompette	CDG 35	www.cdg35.fr
	Cor	CDG 38	www.cdg38.fr
	Trombone	CDG 31	www.cdg31.fr
	Tuba	CDG 35	www.cdg35.fr
	Piano	CDG 69	www.cdg69.fr
	Orgue	CDG 76	www.cdg76.fr
	Accordéon	CDG 63	www.cdg63.fr
	Harpe	CDG 44	www.cdg44.fr
	Guitare	CDG 33	www.cdg33.fr
	Percussions	CDG 37	www.cdg37.fr
	Direction d'ensembles instrumentaux	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Chant	CDG 35	www.cdg35.fr
	Direction d'ensembles vocaux	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
	Musique ancienne (tous instruments)	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr
	Musique traditionnelle (tous instruments)	CDG 31	www.cdg31.fr
	Jazz (tous instruments)	CDG 54	www.cdg54.fr
	Musique électroacoustique	CDG 06	www.cdg06.fr
	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG 35	www.cdg35.fr
	Accompagnateur (musique et danse)	CDG 54	www.cdg54.fr
	Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CDG 54	www.cdg54.fr
	Formation musicale	CDG 54	www.cdg54.fr
Culture musicale	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr	
Ecriture	CIG Petite Couronne	www.cig929394.fr	
Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique)	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr	
Danse	Danse contemporaine	CDG 59	www.cdg59.fr
	Danse classique	CDG 59	www.cdg59.fr
	Danse jazz	CDG 59	www.cdg59.fr
Art dramatique	Pas de discipline pour cette spécialité	CIG Grande Couronne	www.cigversailles.fr
Arts plastiques	Pas de discipline pour cette spécialité	CDG 34	www.cdg34.fr